AIDEMA
École de Musique
Théâtre et Marionnettes

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26/11/2023

## PROCÈS VERBAL

**Lieu : Centre socio-culturel Auffargis**

**Présents** :

**Adhérents :**
20 membres actifs ou adhérents âgés de plus de 16 ans,
3 membres actifs au adhérents âgés de moins de 16 ans représentés par leurs représentants légaux pour les votes,
22 membres actifs ou adhérents âgés de plus de 16 ans ayant donné pouvoir pour les votes

**Invités, représentants des pouvoirs publics** :
Communauté d'Agglomération Rambouillet territoires :

- Monsieur Gourlan (Président)

Commune Le Perray-en-Yvelines :

- Monsieur Geoffroy Bax de Keating (Maire)
- Monsieur Pierre Bondon (Adjoint au Maire)

Commune d'Auffargis :

- Monsieur Daniel Bonte (Maire)

**Invités, salariés de l'École** :
Olivier Depaix : Directeur

Justine Gouyet : Secrétaire de l'Association

**Décompte des présents et représentés :**
44 adhérents sont présents ou représentés. Le quorum de 10 % (205 adhérents à la date de l'AG, soit un quorum de 21) est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

**Ordre du jour**
Introduction de M. Gourlan (Président de la Communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires)
Présentation et vote du rapport moral de la saison 2022 - 2023
Présentation et vote du rapport financier de la saison 2022 – 2023.
Renouvellement du Conseil d'Administration
Questions diverses

La séance est ouverte à 10h15 par la présidente, Sylvie Doulliet.
M. Gourlan rappelle les raisons de la mise en place de la convention signée entre la CART et l'AIDEMA en juillet 2023 pour une durée renouvelable de 3 ans.
Il exprime sa satisfaction pour cette collaboration, qui permet d'assurer une bonne équité au niveau des enseignements musicaux pour la communité d'agglomération de Rambouillet territoires, au niveau des tarifs et de la qualité des prestations.

La présidente rappelle l'ordre du jour :

- Présentation et vote du rapport moral saison 2022 - 2023,
- Présentation et vote du rapport financier saison 2022 - 2023,
- Renouvellement du CA,
- Questions diverses.

Les présentations sont accompagnées de supports projetés sur écran.

## 1. Présentation du rapport moral 2022 - 2023

La présidente rappelle la raison d'être et les missions de l'AIDEMA, figurant dans ses statuts :

- École associative avec une grande possibilité d'ouverture (différent d'un conservatoire qui a des missions plus professionnalisantes) ;
- Activités pédagogiques et artistiques selon le schéma préconisé par le Ministère de la Culture :
    - École de musique,
    - École de théâtre,
    - Activité Marionnettes qui rencontre un joli succès depuis son lancement ;
- Les cours dispensés par l'AIDEMA, depuis le début de ce nouvel exercice 2023-2024, s'adressent désormais à toute la communité d'agglomération de Rambouillet territoires.
- Activités accessibles au plus grand nombre :
    - Enfants : avec un règlement des études par cycles, suivant le schéma préconisé par le ministère de la culture,
    - Adultes (plus par rapport à un conservatoire)
    - Activités intergénérationnelles et conviviales, de la maternelle et sans limite d'âge ➔ lien social important ;
- Lorsque le budget le permet, participation à l'animation culturelle locale, demandée par les communes d'Auffargis, des Essarts et du Perray qui fournissent des locaux.

L'AIDEMA a les agréments suivants :

- Agréée Jeunesse et Éducation Populaire depuis 2004,

- Reconnue d'intérêt général depuis 2018. Dans ce cadre les adhésions et les dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu (pas les cours).

À la date de l'AG, l'AIDEMA compte 158 familles adhérentes, 205 élèves. 10 % des adhérents s'investissent dans la vie de l'association en tant que bénévoles et / ou au Conseil d'Administration.

Sur l'année 2022 – 2023, l'AIDEMA a fonctionné avec 16 salariés.
16 professeurs, 1 directeur (Olivier Depaix) et 1 assistante administrative (Justine Gouyet). Parmi les 16 professeurs, 14 sont salariés et nous avons 1 professeur contractuel (théâtre) et 1 professeur bénévole (marionnettes).

Le Conseil d'Administration compte 7 membres :

- Sylvie Doulliet (présidente),
- Franck Doulliet (Secrétaire de l'association avec en charge le suivi de la politique RH et de la saison des spectacles),
- Eric François (en charge de la veille législative et en support de la partie finances),
- Jean Christophe Friederici,
- Jérôme Michaud,
- Bernard Seau (en charge du suivi du matériel et des locaux),
- Nathalie Vergriete (trésorière).

Sylvie Doulliet précise qu'au niveau des locaux, la Romanie aux Essarts est en travaux et actuellement l'AIDEMA utilise deux salles au CCS au Mauregard. Pour Auffargis, utilisation habituelle des locaux de l'école.
Pour le Perray, Monsieur le Maire du Perray (G. Bax de Keating), fait un point exhaustif et précis sur le projet de réaménagement des locaux.
A la rentrée 2023, nous enregistrons le départ de 1 professeur :

- Gregory Martens (professeur de flûte) remplacé par Sophie Ducarne.

La présidente rappelle les outils de contacts vers l'AIDEMA :

- Adresse mail : **contact@aidema.net**,
- Téléphone : **06.95.35.13.05** avec des permanences assures les mercredis de 20h à 22h et les jeudis de 9h à 16h,
- Le site internet : **www.aidema.net**.
- La page facebook.
- La page Instagram

Olivier Depaix fait le point sur les activités de l'AIDEMA au cours de la saison 2022 – 2023 :

- **Musique** :
  - Cours individuels d'instruments et chant,
  - Cours collectifs : éveil musical à partir de 3 ans,
  - Formation musicale à partir de 6 – 7 ans,
  - Pratiques collectives :
    - Ensembles instrumentaux
    - Chorales : enfants et chorale des Rigoles,
  - Studio de répétition en location ;
- **Chorales**
  - Chorale des Rigoles, dirigée par Stéphane Ung.
  - Chorale junior
- **Théâtre** :
  - Cours pour enfants,
  - Cours pour adultes,
  - Troupe Têtes de Litote ;
- **Marionnettes musicales** :
  - Troupe Silver Moustache :
    - Atelier multigénérationnel.

Sylvie Doulliet rappelle les axes de travail de l'association sur la saison 2022 – 2023 :

- **Satisfaction des adhérents :** Recherche constante de la satisfaction des adhérents
- **Communication interne et externe :**
  - Mise en place du logiciel OpenTalent ,
- **Gestion des salariés :**
  - Politique RH mise en place ces deux dernières années – à poursuivre,
  - Mise en œuvre du règlement des études :
    - Rapprochement du schéma de développement artistique du Ministère de la Culture,
    - Passage d'examens pour les élèves qui le désirent, avec une cohérence nationale,
    - Prévention risques psycho-sociaux et harcèlement :
      - Suivi par l'ACMS (médecine du travail) pour les salariés si besoin,
      - Virginie Bressis et Jérôme Michaud (qui sera remplacé sur l'exercice 2023-2024) étaient référents en 2022-2023 sur les sujets harcèlement moral et harcèlement sexuel. Il faut contacter les référents si des problèmes de cet ordre sont rencontrés dans l'association.

Côté **spectacles et diffusion**, la saison 2022 – 2023 a permis la mise en place d'une saison de concerts d'élèves :

- Douces heures de l'AIDEMA (3 dans l'année) ➔ reconduit en 2023-2024
- A l'approche de Noël ➔ reconduit en 2023-2024
- Dal Segno : au printemps - pratiques collectives ➔ reconduit en 2023-2024
- Al Coda : en juin➔ reconduit en 2023-2024
- En bonne Compagnie : pour les classes de théâtre ➔ reconduit en 2023-2024
- Saint Patrick aux Essarts ➔ non définie pour 2023-2024.

L'association répond aux demandes des communes et aux autres associations. Sur la saison 2022 – 2023, on recense une trentaine d'évènements auxquels a participé l'AIDEMA :

- Marchés nocturnes au Perray,
- Spectacles de marionnettes musicales
- Beaujolais nouveau à Auffargis,
- Lettre au père Noël à Auffargis,
- Jazz O'Granges (jams sessions),
- Contes musicaux : 4 sessions dans l'année,
- Téléthon aux Essarts
- Marionnettes musicales lors de la Saint Eloi au Perray,
- Carnaval des Essarts le Roi.

Olivier Depaix insiste sur le fait que les animations sont soumises à l'intervention des professeurs. Sans financement, on peut avoir du mal à tout assurer. Une quinzaine d'évènements ont eu lieu l'année dernière. Nous avons des sollicitations d'autres communes. Il faut trouver des solutions pour financer les heures d'interventions des professeurs qui sont sollicités lors de ces animations.

Sur le **plan financier,** l'association en 2022-2023, reste financée aux deux tiers par ses adhérents et à un tiers par la CART et des arriérés de subvention payés par les communes des Essarts et du Perray.
L'AIDEMA a signé en juillet 2023 une convention avec la CART, qui prendra en charge une part significative des besoins financiers de l'AIDEMA à partir de l'exercice 2022-2023, ce qui permettra à l'association de proposer des tarifs équivalents à ceux du Conservatoire de Rambouillet.
Concernant **l'évolution des effectifs**, nous enregistrons :

- Une augmentation des adhésions : 205 adhérents à la date de l'AG, contre 173 l'an dernier ;

- Augmentation des effectifs en musique (182 inscrits au jour de l'AG versus 147 en 2022) ;
- Stabilisation en théâtre ( 24 inscrits) et en marionnettes (6 inscrits) ;
- Le nombre de débutants en musique a nettement augmenté. Il est à son plus haut depuis 10 ans (34 élèves), ce qui est bon signe, les débutants étant les élèves de demain ;
- Les effectifs en éveil musical sont stables (11 élèves, versus 10 en 2022).

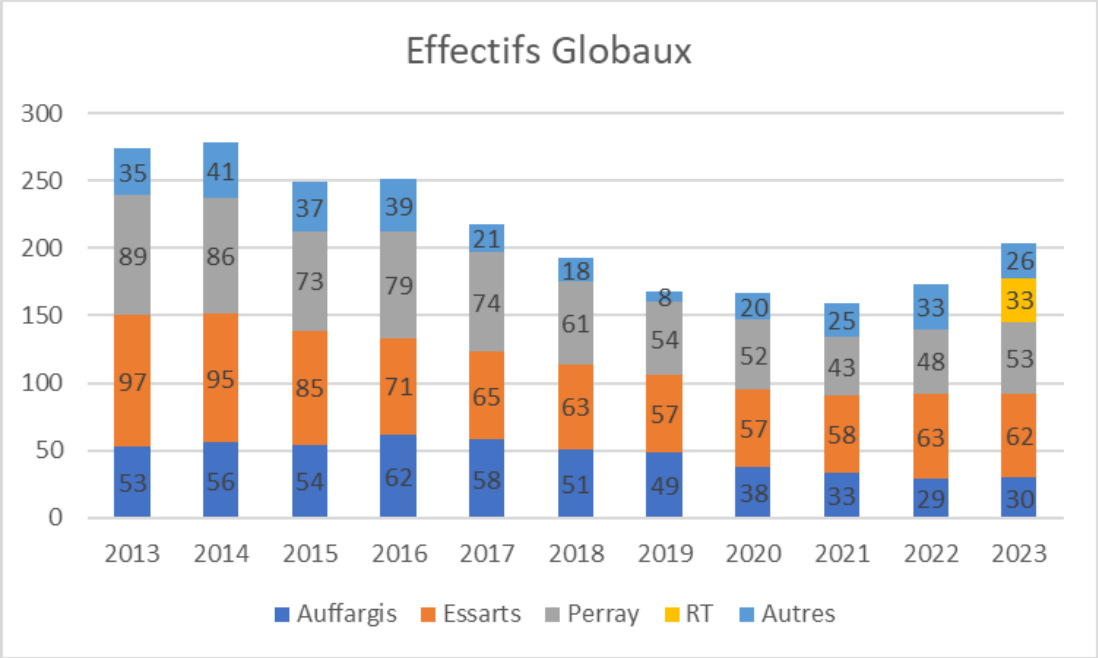


Les adhésions remontent presque dans toutes les villes mais la plus grosse croissance se fait sur les habitants hors des 3 communes histotiques. Les nouveaux élèves viennent pour l'essentiel des communes de Rambouillet Territoire qui n'étaient pas subventionnées précédemment, en particulier des Bréviaires et de Vieille Eglise, beaucoup d'élèves viennent aussi de Levis Saint Nom qui est géographiquement très proche des Essarts le Roi

Pour les projets 2023 – 2024, le CA et les salariés continueront à travailler sur les axes suivants :

- **Satisfaction des adhérents** : processus de communication et de gestion à revoir, avec le logiciel OpenTalent,
- **Locaux** : des changements annoncés par les mairies sont en cours,
- **Intégration à la CART** : Prise en compte de l'AIDEMA par la CART en 2023. Une convention a été signée en juillet 2023 entre la CART et AIDEMA.
- **Projet associatif de l'AIDEMA** : Implication des salariés, des adhérents et des élus dans la définition du projet sur ces dernières années. Le projet se décline :

- **Enseignement** : intégration dans le schéma d'enseignement artistique national. Enseignement artistique inclusif : accueil personnes handicapées, en adaptant l'enseignement. Il faut que les locaux s'y prêtent.
- **Diffusion** : saison de spectacles des élèves, avec transversalité. Il faut trouver un mode de financement des animations réalisées à la demande des communes. Etude des solutions en cours.
- **Le projet sera révisé avec les évolutions réglementaires**. Evolution sur les projets artistiques également (chorales, aides de la région avec appels à projets)

À la fin de la présentation, la présidente invite l'assemblée à poser ses questions.

*Question dans l'assemblée : Virginie Bressis : Comment la municipalité du Perray pense-t-elle traiter la période pendant laquelle les travaux du futur espace associatif sera en travaux ?*

Réponse de Monsieur Bax de Keating (Maire du Perray) : A ce stade la municipalité envisage diverses solutions, dont la mise en place de structures type Algéco. Mais il y a encore des détails à régler (accès aux toilettes par exemple…)

*Question dans l'assemblée (Marie Laage) : Est-il possible d'accéder aux partitions existantes à l'AIDEMA ?*

Réponse O. Depaix : Il est possible d'accéder aux partitions qui sont actuellement stockées à la Mare au loup dans une salle de cours, une réflexion est en cours pour qu'elles soient plus accessibles, sans déranger les cours.

## 2. Présentation du rapport financier 2021 - 2022

Nathalie Vergriete, trésorière de l'association, présente le rapport financier qui fait le bilan de l'exercice 2022 - 2023.

**Comptabilité :**

**Dépenses totales de l'exercice 2022 – 2023 : 164 017 €,** déclinées ainsi :

- 148 171 € pour les rémunérations des salariés,
- 4 766 € pour les instruments de musique,
- 3 642 € pour les spectacles,
- 2 264 € pour les frais divers en musique et théâtre,
- 1 559 € pour les frais de comptabilité,
- 3 615 € pour les frais de fonctionnement de l'association.

La hausse des dépenses est essentiellement liée à l'augmentation des salaires (90 % des charges). Comme chaque année, on note que plus de 95 % des dépenses sont liées aux missions directes de l'association, enseignement artistique et animations/spectacles.

**Recettes totales de l'exercice 2022 – 2023 : 163 181 €** (126 738 € de recettes en 2021 – 2022), réparties ainsi :

- 83 697 € d'adhésions et cours (part adhérents),
- 74 183 € de subventions (subventions de la CART et des communes : Les-Essarts-le-Roi et Le Perray-en-Yvelines). Les subventions des communes auraient dû passer sur l'exercice précédent, mais elles ont été versées sur l'exercice AIDEMA 2022-2023.
- 859 € d'autres recettes (locations instruments, studio, …),
- 4 442 € de spectacles (Saint Patrick, défilé marionnettes géantes à Jouyen Josas…).

Des recettes exceptionnelles ont permis de réduire le déficit (Arriérés de subventions communales, 5 000 € de subventions exceptionnelles pour le projet Fanfare).

**L'exercice se termine sur un déficit de – 836 €.**
Historique des résultats depuis 2020 :

- - 7 946 € en 2019
- + 7 516 € en 2020
- + 6 206 € en 2021,
- - 17 317 € en 2022
- - 836 € en 2023
  Ce résultat est à rapprocher de notre besoin de réserve évalué à 20 463 € (1 mois de salaires et charges et indemnisation de 3 mois en cas de remplacement d'un professeur).

Le détail des dépenses et recettes, hors spectacles, est présenté.

Quelques chiffres clés de l'exercice sont présentés :

- Une heure-année de cours coûte 2 056 € dont 81 % en salaires et charges (1 776 € lors de l'exercice 2021-2022)
- Le coût annuel moyen sur 3 ans pour un élève est de 864 € (798 € lors de l'exercie précédent).
- Cette année, par suite de l'inflation, les coûts salariaux ont augmenté.

En conclusion, le résultat 2022-2023 proche de l'équilibre, est en grande partie lié à des rentrées financières exceptionnelles.

La convention signée entre la CART et l'AIDEMA en juillet 2023, va apporter une stabilité financière à l'AIDEMA, tout en permettant une baisse des tarifs, afin de les harmoniser avec ceux du Conservatoire de Rambouillet.
Il reste à trouver des solutions pour le financement des animations demandées par les municipalités d'Auffargis, des Essarts et du Perray.

Olivier Depaix (Directeur de l'AIDEMA) donne un aperçu des thèmes de réflexions et projets moyens termes :

- Action vis-à-vis de la petite enfance
- Renforcement des outils numériques
- Renforcement de la démarche « inclusive »
- Actions de L'AIDEMA vis-à-vis du changement climatique
- Renforcement de la participation des – de 16 ans à la vie de l'association.

À l'issue de cette présentation, la présidente invite l'assemblée à poser ses questions sur le rapport financier avant de passer au vote.

*Question dans l'assemblée : Pas de Question*

## 3. Votes du rapport moral et du rapport financier

Nous passons au **vote du rapport moral 2021 – 2022.**
Résultat : 45 votes « pour », 0 vote « abstention », 0 vote « contre ».
Le rapport moral est adopté à l'unanimité des votants.

Nous passons au **vote du rapport financier 2021 - 2022.**
Résultat : 45 votes « pour », 0 vote « abstention », 0 vote « contre ».
Le rapport financier est adopté à l'unanimité des votants.

## 4. Renouvellement du CA

Jérôme Michaud ne se représente pas. Les autres membres sortant se représentent. Virginie Bressis et Frederic Letellier proposent leurs candidatures.

Il y a donc 8 candidatures soumises au vote de l'assemblée : Virginie Bressis, Franck Doulliet, Sylvie Doulliet, Éric François, Jean-Christophe Friederici, Fréderic Letellier, Nathalie Vergriete, Bernard Seau.

Résultat du vote : 0 vote « contre », 0 vote « ne se prononce pas », les 8 candidats sont élus pour siéger au Conseil d'Administration à l'unanimité.

Le nouveau CA se réunira ce jour après l'Assemblée Générale pour élire le bureau.

## 5. Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

La séance est levée à 11h48. Le présent procès-verbal et les documents de présentation projetés seront accessibles sur le site internet www.aidema.net.

Le présent procès-verbal est approuvé par le Conseil d'Administration en sa réunion plénière du jeudi 14 décembre 2023 à 21h00 à la Mare au Loup.

Rédigé par Franck Doulliet, secrétaire CA AIDEMA

Sylvie Doulliet, présidente AIDEMA